



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE DE SAINT-VRAIN

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.579.22

#### SEANCE DU 10 AVRIL 2025

##### MARPA « LES GRILLONS » RETRAIT DE LA COMMUNE

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril 2025, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

##### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, (Adjoints au Maire), Mme Véronique DORE RENOUST, M. Philippe CHARPILLET, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Sylvain LAURAC, M. William GRANET, M. Lionel BRULE, Mme Emilie SAYAG, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER, (Conseillers municipaux).

##### **ABSENTS REPRESENTES :**

Mme Emmanuelle GUAJARDO FILIPPI donne pouvoir à Mme CORDIER  
M. Eric DUPRAT donne pouvoir à M. José FERNANDES  
Mme Michèle CHARREYRE donne pouvoir à Mme Véronique DORE RENOUST  
Mme Valérie CHAILLIE donne pouvoir à M. Christian DUPRE

##### **ABSENTS :**

Mme Nadine WILLEMET  
Mme Morgane BENOIST  
Mme Elodie FLANDRIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur TIGHIOUARET est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	16
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	20
DATE DE LA CONVOCATION	:	4 avril 2025

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

**MARPA « LES GRILLONS »  
RETRAIT DE LA COMMUNE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 5 juillet 2010, portant adhésion de la commune au statut de commune associée de l'association de gestion de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) de Vert-le-Grand, dites, « Les Grillons »,

**CONSIDERANT** qu'aucun Saint-Vrainois n'a demandé à devenir résident et que la commune n'a pas été associée au fonctionnement de la structure,

Sur proposition de Madame le Maire,  
**Le conseil municipal de Saint-Vrain,**  
Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le retrait de la commune de l'association de gestion de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) de Vert-le-Grand, dites, « Les Grillons »
- **DIT** que la commune cessera de s'acquitter de sa cotisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Fait à Saint-Vrain, le 10 avril 2025

Le Maire,

**Corinne CORDIER**



Certifié exécutoire après :

- dépôt en Sous-préfecture le : .....
- publication le : .....

Le Maire, Corinne CORDIER

*Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com